

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

## L'ÉCHO SAUMUROIS



Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'été, 16 mai).

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.  
9 — 04 — — Omnibus.  
4 — 13 — — soir, Express.  
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

## DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 07 minutes du matin, Mixte (prix réduit).  
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
5 — 47 — — soir, Omnibus.  
9 — 59 — — Poste.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

## ON S'ABONNE A SAUMUR,

AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C<sup>e</sup>, place de la Bourse, 8.

## Chronique Politique.

On lit dans l'Italie :

La monarchie danoise a de grandes chances d'être absorbée par l'union scandinave, autrement dit par la Suède.

Pauvre Danemark! ce que c'est que de croire aux promesses de l'Angleterre et d'avoir pour souverain un prince allemand!

Ce qui ressort de cette grande affaire, c'est que l'influence française, que l'on croyait presque anéantie, après le refus du congrès par les cabinets étrangers, est plus puissante que jamais, et que l'Empereur est, comme médiateur, maître de la situation.

Nous arriverons à ce congrès dont on a semblé faire fi; l'état de l'Europe le réclame impérieusement, aussi bien l'état de l'Italie que celui de la Grèce et que les événements qui se préparent dans les Principautés-Unies.

L'Europe est encore, aujourd'hui, à moitié l'Europe de 1815; il lui faut un grand apaisement, et toutes les conférences, tous les traités particuliers ne seront que des palliatifs insuffisants. Aussi longtemps que les souverains de l'Europe se refuseront à cette grande et souveraine mesure, tout ce que vous décorerez du nom de paix ne sera qu'un replâtrage que les plus petits orages viendront ébranler, qu'un coup de vent tant soit peu énergique détachera du monument dont il prétendait dissimuler la vétusté.

On écrit de Paris, le 28 mai, au *Phare de la Loire* :

Quoique le *Constitutionnel* publie ce matin

un article où M. P. Limayrac manifeste vaguement l'espoir que la conférence de Londres parviendra à se mettre d'accord, je puis vous assurer que l'impression générale est mauvaise, non-seulement dans le public, mais encore dans les sphères politiques où l'on est le mieux au courant de ce qui se passe. On a cru un instant, il y a quelques jours, que l'on touchait à une solution pacifique; mais on ne savait pas alors que l'Allemagne voulait mettre la main sur tous les duchés, y compris le Schleswig tout entier. Si elle s'était contentée du Holstein et du Lauenbourg, il y aurait eu moyen, peut-être, de faire entendre raison au Danemark, surtout si tout le monde l'avait abandonné; mais, dès que l'Allemagne exige le Schleswig, le Danemark oppose le refus le plus formel, et loin qu'on lui conseille de céder, je crois être certain que l'Angleterre et la Russie lui promettent leur appui pour défendre cette province. Les choses en sont là, et pour qu'on arrive à un arrangement, il faut de toute nécessité que les puissances allemandes rabattent quelque chose de leurs dures conditions; la question est donc de savoir si elles voudront y consentir.

On lit dans le *Times* :

Si nous ne sommes pas en ce moment envahis comme le Danemark ou déchirés comme les Etats-Unis, nous devons en remercier l'Océan. Si nous n'avons la guerre nulle part, si nous ne payons pas de lourds impôts de sang et d'argent, il faut en remercier notre récente expérience et notre lourde dette. Il n'y a rien de bien flatteur pour la vanité nationale dans notre situation actuelle, et si nous avons à nous

féliciter, c'est plutôt de notre patience et de notre longanimité que de notre sagesse.

Toutefois, nous sommes en état de guerre, comme préparatifs et comme défense; nous faisons une guerre sans issue et sans gloire, et qui ne figure que sur le budget. Tout ce que nous faisons, c'est de nous maintenir en sûreté; s'il n'y a pas eu une bataille à Epsom hier au lieu d'une course de chevaux, nous le devons à une flotte dispendieuse, à des monstres de fer, à des amas d'artillerie perfectionnée, à un surcroît considérable de la dette, pour les nouvelles fortifications. Nous prenons garde à nous. Il n'y a pas lieu de s'enorgueillir d'une *self preservation* qui a tant ajouté à nos défenses naturelles.

Si nous sommes bien informés, le cabinet de Copenhague est à la veille de publier un *memorandum* qui présentera sous son véritable aspect l'état des choses dans le Jutland, depuis le 12 mai.

Les assertions de la presse officielle de Berlin nous semblent faire au gouvernement danois un devoir de cette publication. Il est nécessaire que l'opinion européenne ne flotte pas plus longtemps entre des témoignages contradictoires et qu'elle soit définitivement fixée.

Le *Moniteur prussien*, du 27 mai, répond aux attaques des journaux étrangers, sur la violation de la suspension des armes.

On lit dans la *Presse de Vienne* :

Des instructions ont été envoyées à M. d'Appony pour soutenir la candidature du duc d'Augustenbourg et la séparation complète des duchés. La Prusse l'appuiera.

On mande de Southampton, le 27 mai, par dépêche télégraphique :

La France a adressé une demande au Maroc à la suite d'un assassinat commis sur un Français près de Tétouan, et sur l'asile donné à un chef arabe qui avait participé à l'insurrection en Algérie. La France bloquerait les ports du Maroc, si avant quarante jours elle n'obtenait pas la livraison de l'assassin et du chef arabe, la destitution du gouverneur de Tétouan et une indemnité de 500,000 francs.

Nous croyons qu'elle obtiendra satisfaction.

Le *Moniteur* du soir publie les deux notes suivantes :

« L'émir Abd-el-Kader est en ce moment à la Mecque, où il s'est rendu directement de Médine. Aussitôt après avoir accompli les devoirs du pèlerinage, qui doivent durer une quinzaine de jours, l'émir doit prendre à Djeddah un bateau à vapeur de la Compagnie du Medjidieh pour gagner l'Égypte, où il compte s'arrêter, dit-on, pour visiter les travaux de l'Isthme de Suez.

» Des tribus bédouines ayant désolé par leurs incursions l'Hedjaz, qui est la partie la plus fertile de la péninsule arabique, la Porte vient de décider qu'elle prendrait des mesures pour les réprimer et a réclamé à cette occasion le concours du vice-roi d'Égypte.

» Un corps expéditionnaire de 3,500 hommes est mis, par le vice-roi, à la disposition de la Porte ottomane. Le commandement de ce corps est confié à Ismaël-Fadeck-Bey, qui faisait partie du contingent égyptien pendant la campagne de Crimée. Cet officier général

## FEUILLETON.

5

## OTTO GARTNER

(Suite.)

— Pourquoi, mon cher Colombet? précisément parce que c'est moi qui achète les vins; or, j'étais absent.

— Encore, M. Duclos doit s'y connaître aussi, lui.

— Peut-être; mais il y a dix ans qu'il n'en boit plus à cause de sa goutte: privation d'ailleurs fort inutile!

— Inutile! observa M. Cordier. Cependant le vin est mauvais pour la goutte.

— Bah! à ce compte, les ivrognes l'auraient tous, et c'est ce qu'on ne voit pas.

— Mais, monsieur Gustave, les médecins disent...

— Des âneries.

— Les vrais médecins?

— Eh! oui, très-innocent Cordier, les médecins disent des âneries que les niais prennent pour des oracles.

— Alors la médecine ne sert à rien?

— Ah! doucement, les médecins, d'accord; la médecine, c'est différent :

Facit à gogo vivere

Tant de gens omni genere.

Mais vous n'avez probablement jamais vu jouer le *Malade imaginaire*, mon pauvre Cordier?

— Je vous demande pardon, monsieur Gustave, j'ai été plus de vingt fois au théâtre à Nantes.

— Et vous y avez vu jouer le *Malade imaginaire*?

— Certainement, j'ai vu une pièce où il y avait un malade et un médecin qui parlait latin.

— Mais ce n'est pas répondre, ça, mon bel ami; quel était le titre de la pièce?

— Ma foi, je ne me le rappelle plus au juste.

— Et le nom de l'auteur?

— Ah! dame! je ne m'occupe jamais de ça, pourvu que la pièce soit amusante, c'est tout ce qu'il me faut.

Là-dessus M. Gustave se mit à rire à gorge déployée, prouva péremptoirement à l'infortuné Cordier qu'il n'avait jamais vu jouer le *Malade imaginaire*, puis, il déroula une érudition dramatique à effrayer tout adversaire qui eût voulu lutter avec lui sur ce

terrain. Enfin sa faconde s'épuisa peu à peu, MM. Colombet et Cordier ne répondaient plus que par monosyllabes; il cessa de pérorer, se mit à fourbir ses éperons, dévissa la tête de sa cravache, la revissa, et finalement ouvrit un livre où, à coup sûr, question n'était de comptabilité ou de finances.

La paix s'étant ainsi faite, au bout d'une heure j'avais copié plusieurs colonnes de chiffres, lorsque M. Gustave Moraud, qui, jusque-là, n'avait pas daigné jeter un regard de mon côté, parut remarquer mon travail. Se levant aussitôt, il alla au caissier et lui dit quelques mots à l'oreille.

— Qu'importe? lui répondit celui-ci assez haut pour que je l'entendisse, laissez-le faire à sa guise; il se donne double peine, et voilà tout; aussi vous lui avez donné là une pénitence de main de maître.

La conversation continua entre eux à voix basse, je ne m'en occupai pas davantage. Peu après la porte de la chambre de M. Duclos s'entr'ouvrit, la jeune fille que j'avais vue la veille passa la tête, fit un signe d'appel à son cousin, qui la suivit, et ne rentra de la journée dans les bureaux: tout le monde y gagna, je pense; pour ma part, j'en tirai profit en copiant plus de vingt pages de mon fameux carnet jaune.

Rendu chez moi, je commençai mes additions: à

trois heures du matin elles étaient achevées; mais j'osais bien peu compter sur l'exactitude des dernières, tant j'avais été obligé, pour les terminer, de lutter contre le sommeil.

Le lendemain et les deux jours suivants, de semblables efforts me conduisirent aux deux tiers de ma tâche. J'avais espéré vainement que le travail me deviendrait plus facile à mesure que je me familiariserais avec lui: je comptais sans mon persécuteur, M. Gustave, qui semblait se faire un plaisir de m'étourdir de son caquetage pendant le temps du bureau, et sans la fatigue croissante qui m'ôtait ensuite une partie de mes forces. Le samedi matin il me restait deux jours, et j'avais encore quarante-trois pages à additionner: m'était-il possible désormais d'en venir à bout? hélas! c'était bien douteux. Je me sentais hébété, ahuri, j'éprouvais constamment un battement dans toutes les artères, ma tête était brûlante; le sommeil, que je chassais la nuit par quelques excitants, se vengeait de moi pendant le jour, à chaque instant je m'endormais sur mon pupitre; alors j'entendais vaguement les rires de mes compagnons qui jouissaient impitoyablement de ma détresse. Une crainte par-dessus tout me poursuivait sans cesse: « Ne me suis-je point trompé dans mes

a déjà fait la guerre en Syrie et connaît bien l'Hedjaz. »

Des correspondances de Constantinople en date du 18 annoncent la saisie de 171 caisses d'armes opérée par les autorités turques à bord du steamer *Ada*. La saisie et la forme dans laquelle elle a été opérée ont donné lieu à une active correspondance entre M. Lamb, subrécargue du steamer, et l'ambassade et le consulat britanniques.

Les dépêches de Bucharest donnent les résultats suivants du plébiscite demandé par le prince Couza :

Votants :	770.000
Oui :	713.000
Non :	57.000

La population de la Valachie est, d'après les dernières statistiques, de 2.400.920 habitants. Celle de la Moldavie s'élève à 1.600.000.

Les électeurs, c'est-à-dire les citoyens majeurs ayant la jouissance et l'exercice de leurs droits politiques, forment habituellement la cinquième ou la sixième partie de la population totale. C'est la proportion que nous trouvons en France, depuis que le suffrage universel y est établi.

Ainsi, presque tous les électeurs moldo-valaques ont pris part au vote. La politique du prince Couza a été approuvée par les 15/14<sup>es</sup> des votants appelés à juger entre le prince et l'assemblée.

Une dépêche télégraphique de Tunis nous informe que l'escadre de la Méditerranée était arrivée, le 26 mai, à la Goulette. La présence dans les eaux de la régence du vice-amiral Bouët-Willamez, à la tête d'un grand nombre de navires, a produit un excellent effet.

Les amiraux et les agents consulaires de toutes les puissances représentées à Tunis ont eu une entrevue avec l'amiral qui, le même jour, s'est rendu au Bardo pour faire une visite au bey.

Celui-ci n'a pas encore accepté la démission du khasnadar, qui continue à administrer les finances comme s'il n'y avait pas d'insurrection. Le bey persiste jusqu'ici à ne pas se priver de ses services, quoique le chef des insurgés lui ait fait savoir que le mouvement était exclusivement dirigé contre son ministre. L'insurrection n'a pas fait de progrès depuis plusieurs jours, et tout rentrerait immédiatement dans l'ordre, si le bey consentait à renvoyer son ministre des finances.

On espère encore que les conseils des amiraux Bouët-Willamez et d'Herbington, se joignant à ceux des consuls généraux de France et d'Italie, décideront le prince à un sacrifice reconnu indispensable. Du reste, l'émigration continue à affluer à la Goulette de tous les points de la régence, et le bey a demandé à l'envoyé de la Porte quelques milliers d'hommes afin de rétablir l'ordre.

Il est douteux que la Porte prenne sur elle de se prêter à une pareille intervention.

Tunis, 25 mai. — Les amiraux ont résolu de débarquer des troupes pour la protection des nationaux. Les Italiens occuperaient les ports principaux de la régence.

Le *Morning-Post* reproduit une lettre pastorale du cardinal Wiseman lue dans toutes les églises catholiques du diocèse de Westminster, le dimanche de la Trinité. Garibaldi y est pris vivement à partie par le cardinal, qui déplore, pour l'honneur de la Grande-Bretagne, l'accueil enthousiaste fait à ce « représentant de la démagogie et de l'irrégion » par quelques-uns des membres les plus éminents de la société anglaise.

Une lettre de Garibaldi, répondant au *Morning-Post*, dit un télégramme de Turin, prie ses amis de partager sa profonde gratitude pour les Anglais, et déclare qu'il quitta l'Angleterre quand il le jugea à propos, sans céder à aucune instigation.

Les nouvelles d'Amérique vont maintenant jusqu'au 18 mai. Elles sont très-défavorables à l'armée du Nord.

La ville de Richmond était menacée par cinq armées à la fois : tandis que Grant, réunissant les forces de Burnside, de Sigel et de Hancock, cherchait à écraser Lee, Butler marchait sur la capitale des confédérés en remontant le James-River. Cette attaque n'était peut-être pas moins dangereuse que celle de Grant, quoique l'expédition de Butler fût conçue sur une échelle moins considérable.

Déjà la cavalerie fédérale, commandée par Sheridan, avait rejoint les divisions de Butler, détruit le rail-way de Beavendashland ; et pénétré jusqu'aux premières lignes des fortifications de Richmond, quand la cavalerie de Stuart a repoussé les fédéraux et les a rejetés jusqu'aux lignes de Butler.

Un des lieutenants de Butler, le général Baldy-Smith, surpris par le général confédéré Breckenridge, a été écrasé ; Beauregard, qui dirigeait l'ensemble des opérations sur le James-River, a su réduire Butler à l'impuissance, et il a pu se porter avec une grande partie de ses forces au secours de Lee, qui luttait depuis huit jours contre une armée triple de la sienne.

D'autres secours arrivent à Lee de la Caroline du Nord. La différence restait la même entre les deux armées, car Grant avait reçu 50.000 hommes de Washington.

A la date des derniers rapports, Lee se maintenait dans sa position à Spottsylvania. Il y avait eu de fortes escarmouches, mais l'affaire générale ne s'était pas rengagée.

Lee a demandé une trêve de 48 heures pour enlever ses morts. Grant a refusé en disant : « Je n'ai pas même le temps d'enterrer les miens. »

Le général confédéré Breckenridge a défait le général Sigel près de Newmarket ; il l'a rejeté sur Strasbourg.

On annonçait la mort du général Stuart, chef de la cavalerie confédérée ; les blessures de Longstreet sont légères, Lee ne sera pas privé de son meilleur lieutenant.

Les correspondances de New-York commencent à taxer de témérité la conduite du général Grant. Elles le rendent responsable des pertes énormes que l'armée fédérale a subies. Ces pertes sont évaluées à 70.000 hommes tués ou blessés. On évalue celle de Lee à 8.000 tués et 20.000 blessés.

On cite des régiments de l'armée fédérale qui ont disparu tout entiers. Le 9<sup>e</sup> régiment de la milice de New-York, qui comptait 990 hommes, n'a plus que 4 officiers et 15 soldats ; le 73<sup>e</sup> a perdu 620 hommes sur 700. L'armée fédérale a perdu des divisions entières. Les généraux Ledgwick, Wadworth, Hoys, Price, Owens, Stevenson et Crawford, sont tués.

Le 15 mai, les monitors fédéraux ont exécuté une attaque inutile contre Charleston.

En Géorgie, Sherman a perdu 3.000 hommes dans une bataille contre le général confédéré Joë Johnston.

La prime de l'or est montée à 83. Ce chiffre indique le degré de confiance, qui règne à New-York.

La malle du Mexique, arrivée samedi à Southampton, n'apporte aucune nouvelle saillante de l'intérieur, si ce n'est le compte-rendu de quelques escarmouches entre nos colonnes et les débris des bandes juaristes poursuivis de tous côtés.

Afin de mettre un terme aux excès commis par les bandits dans les campagnes, le général en chef a publié un arrêté portant que tout chef de bande pris les armes à la main sera immédiatement fusillé.

La session du Corps Législatif a été close le 28 mai ; avant de se séparer des députés, M. de Morny a prononcé le discours suivant :

« Messieurs,

Je crains vraiment, en vous faisant un discours, d'ajouter quelques minutes de plus à cette longue et laborieuse session, plus laborieuse encore qu'elle ne le paraît aux yeux du public, qui ne connaît que vos discussions et qui ignore vos travaux dans les bureaux et dans les commissions.

Cependant je ne puis vous quitter sans vous adresser quelques mots de remerciements, sans vous dire combien je suis touché de tout ce que j'ai toujours rencontré d'obligeant, de bienveillant, me permettant-vous de dire, d'amical, de votre part, dans mes rapports avec vous, et j'adresse avec bonheur mes remerciements à tous, sans distinction aucune. (Vive adhésion.)

« J'ai toujours compris mon rôle comme un rôle de conciliation et d'apaisement.

« C'est dans ces conditions seules que j'ai cru être utile, car, à mon avis, la dignité et l'autorité d'un corps politique ne peuvent s'obtenir que par la modération et la courtoisie dans les discussions, par le respect de ses membres les uns envers les autres, et ce respect doit s'étendre à la personnalité tout entière. (Très-bien ! très-bien !)

« Notre pays a été tellement labouré par des révolutions, que chacune d'elles a laissé une couche de souvenirs, de regrets, de principes opposés.

« Qui donc aurait le droit de récriminer et de reprocher à un de ses collègues d'avoir parlé et pensé, à une autre époque, autrement qu'il ne parle et ne pense aujourd'hui ? Qui peut être juge des raisons que l'intérêt public et les leçons de l'expérience imposent à la conscience ? (Très-bien ! très-bien !)

« Moi aussi, j'ai connu le passé, que je me suis toujours efforcé d'apprécier avec justice et loyauté. Hélas ! j'ai pu voir combien les jugements varient de la meilleure foi du monde, suivant les situations et le milieu dans lequel on vit.

« Qui dit « parti » dit « partialité. » Je me rappelle qu'à l'époque de mon début dans la vie politique il existait un grand homme de guerre, un maréchal illustre, le maréchal Soult.

« Quand il n'était pas au pouvoir, tout le monde s'accordait à reconnaître qu'il avait gagné la bataille de Toulouse ; quand il devenait ministre, il y avait bien des gens qui assuraient qu'il l'avait perdue. (Hilarité générale.)

« Quand les points de vue changent, l'aspect des choses change aussi. Soyons donc toujours pleins d'égards et de bienveillance les uns envers les autres.

« Ah ! messieurs, combien nous servirions les intérêts de notre pays, si nous mettions en commun toutes nos forces, sans défiance, sans irritation ! (Vive approbation.)

« Combien nous servirions la cause de la liberté, si nous la rendions attrayante par la modération et la justice dans l'expression de nos opinions ! (Nouvelle approbation.)

« C'est vers ce but, dans lequel sont confondus les intérêts de l'Empereur, ceux du pays et les vôtres, que tendront mes constants efforts, tant que j'aurai l'honneur d'occuper ce fauteuil. (Applaudissements prolongés.)

On écrit de Paris, le 26 mai, au *Phare de la Loire* :

Les trois nouvelles importantes de la journée n'ont rien de politique :

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de l'escompte à 7 p. 0/0 ;

La Banque de France l'a réduit à 6 p. 0/0 ;

calculs ? pensais-je. S'il en est ainsi à quoi me servira toute la peine que je me donne ? Je tiens ici une gageure désespérée. J'ai encore agi cette fois sans réflexion ; j'aurais dû, lorsqu'on m'a imposé cette épreuve quasi-impossible, répondre tranquillement que j'avais sans doute le désir de travailler, mais que je ne prétendais en aucune façon faire trente aunes d'additions en six jours. Et dans le cas où il eût plu à ces messieurs de doubler la tâche, aurais-je donc été obligé d'obéir ? Ah ! si seulement j'étais sûr de ne m'être pas trompé ! ce serait une véritable victoire ; j'aurais le droit d'imposer silence à ce petit faquin de Gustave Moraud ; mais c'est là précisément pour moi l'inconnu ! »

Ce doute me paralysait ; parfois j'étais tenté de déchirer mes calculs, de refuser carrément de les poursuivre et d'attendre ce qui en résulterait. En d'autres moments, je songeais à quitter le bureau sans rien dire et à retourner à Chalonnès. Mais quelle fuite honteuse ! Et puis, ma mère, combien de chagrin n'aurait-elle pas si je faisais ce coup de tête ? Alors le courage me revenait, je reprenais mon travail avec une nouvelle ardeur.

À la vérité, le petit borgne m'avait dit que je pourrais contrôler mes additions des trente premiers

jours avec les comptes de fin de mois du caissier ; mais le renseignement ne me suffisait pas, je craignais, en réclamant ce contrôle sans en savoir plus long, de m'exposer à quelque mauvaise plaisanterie. Le caissier avait plusieurs livres : dans lequel se trouvaient les comptes de fin de mois ? Vainement j'avais cherché à interroger de nouveau mon petit borgne. Depuis le jour où il m'avait manifesté sa sympathie, je le voyais entrer au bureau après les autres employés et en sortir avant eux ; il entraînait et sortait avec deux livres allemands et un cahier de papier sous le bras ; où allait-il ? je n'en savais rien.

Nous étions donc au samedi matin, deux jours me restaient ; je venais d'entrer au bureau à neuf heures sonnantes, suivant mon habitude, lorsque, en approchant de ma place, je fus fort étonné de trouver le carnet jaune sur mon pupitre. Cependant je l'avais remis la veille dans mon casier ; qui donc l'avait ôté de là et mis sur mon pupitre ? Au demeurant, il importait peu, je ne m'épuisai pas à le rechercher ; j'avais hâte de profiter des premiers moments pour copier les dernières pages ; tant que M. Gustave Moraud n'était pas là je faisais double besogne. Mais, en ouvrant le livre, j'éprouvais un nou-

vel étonnement : au bas de chaque colonne de chiffres, depuis la page 187 jusqu'à la page 270, on avait écrit au crayon, en caractères fort petits, le total que j'avais cherché moi-même. Ma surprise fut extrême ; je me demandai d'abord si ce n'était pas un mauvais tour qu'on voulait me jouer, si ces chiffres n'étaient pas imaginaires et placés là par moquerie ; mais bientôt j'en reconnus plusieurs pour semblables aux miens. Je n'avais eu garde jusque là d'écrire ceux-ci sur le registre, je les inscrivais à mesure sur une feuille de papier soigneusement renfermée dans mon portefeuille ; je la consultai immédiatement ; les deux, trois, quatre, cinq, six premiers totaux étaient semblables à ceux écrits sur le livre : à la septième page il y avait une différence ! je sentis les cheveux se dresser sur ma tête ; mais heureusement cette différence était d'une centaine de ronds, par conséquent les totaux suivants pouvaient être modifiés sans aucune difficulté. Continuant la comparaison, j'arrivai à la page 256 sans trouver de différence entre mes chiffres et ceux du livre. Là, une différence un peu plus sensible que la première. Cependant, avec quelques petits remaniements de chiffres, j'eus bientôt fait les rectifications voulues. Enfin, à la page 259 mon travail s'arrêtait, tandis

qu'il continuait dans le livre jusqu'à la page 270 ; il n'y avait plus de confrontation à faire.

J'avais à peine terminé, lorsque les employés arrivèrent. Je cachai promptement ma liste d'additions dans mon portefeuille, puis je restai quelque temps absorbé par mes réflexions, et cherchant à découvrir la clef de cette mystérieuse affaire. Qui pouvait être l'auteur de ces calculs ? Certes, quel qu'il fut, je le bénissais dans mon âme. Mais qui était ce, encore une fois ? Un des commis du bureau, à coup sûr. Et lequel ? Il fallait écarter d'abord M. Gustave. Après ? M. Colombet ? M. Colombet n'avait pas l'air méchant à la vérité ; cependant jamais il ne m'avait donné la moindre marque d'intérêt ; représentant de M. Duclos, il eût pu empêcher les espiègleries dont j'étais victime ; il ne l'avait pas tenté une seule fois : donc ce n'était pas lui. M. Cordier ? Non, non, M. Cordier était trop bête pour être bon. M. Noblot enfin ? Peut-être, et cependant le pauvre petit borgne paraissait accablé de travail ; c'est lui qui, sa besogne achevée, tenait les livres de M. Gustave ; à peine celui-ci daignait-il les ouvrir. D'ailleurs, à quel moment eût-il pu faire ce compte qui m'avait coûté tant d'efforts depuis quatre jours et quatre nuits ? Décidément c'était un mystère.

Et le Derby a été gagné hier à Epsom par Blair-Athol, à M. W.-L. Anson.

Cela vous est probablement bien égal et à moi aussi, mais ce n'est point un fait indifférent, quand on sait que des millions de millions sont engagés sur le Derby et changent de mains suivant le résultat. La victoire de Blair-Athol a dû occasionner bien des déceptions, car il n'était coté qu'à 13 et 15 contre 1. Le cheval de lord Glasgow, *General-Peel*, qui était grand favori, n'est arrivé que second.

Blair-Athol est engagé dans le grand prix de 100.000 fr. qui sera couru au bois de Boulogne le dimanche 6 juin.

Le prince et la princesse de Galles, le prince de Hesse, une foule de membres du parlement et tout Londres assistaient à cette fête hippique, qui est aussi la fête du cricket.

Il est à remarquer cependant que la Bourse n'a pas fermé; c'est peut-être la première fois qu'elle a eu cette audace. Les chambres, les tribunaux, les administrations publiques ont eu congé comme d'habitude.

Je reviens à la mesure prise simultanément par les deux Banques. On croyait généralement que l'abaissement du taux de l'escompte serait le signal d'un mouvement de hausse à la Bourse; il n'en a rien été cependant, et je ne sais trop comment vous expliquer ce fait.

Suivant les uns, la hausse serait empêchée par la crainte de voir la conférence échouer; suivant les autres, il faudrait attribuer la lourdeur des cours à la multiplicité des valeurs anciennes ou récentes qui encombrant le marché.

Mon avis est que ces deux causes exercent une influence, et je crois qu'elle se fera sentir aussi longtemps que l'horizon politique ne se sera pas complètement éclairci.

J'apprends qu'on s'est ému à Londres de la publication d'un livre qui, malgré un vif intérêt d'actualité, est passé jusqu'ici inaperçu à Paris. Je veux parler de l'*Atlas politique de l'Europe*, publié chez Dentu, exposant le développement des principes de 89, l'esprit des traités de 1815, les besoins et les tendances des peuples, et enfin les solutions à donner aux principales questions pendantes. L'introduction placée en tête de cet ouvrage par M. Laurent (de l'Arèche), est fort commentée dans quelques ambassades, et les indications sur la politique commerciale de l'Angleterre, de la France et de la Russie, que contient l'ouvrage en question, paraissent avoir fait une certaine impression dans les hautes régions du gouvernement britannique.

On annonce comme très-prochaine une autre publication qui touche également aux questions de remaniements territoriaux. Elle serait intitulée les *Frontières de la France* et aurait pour auteur M. Théophile Lavallée, professeur d'histoire à l'École militaire de Saint-Cyr.

Les ambassadeurs japonais ont dîné hier aux

Tuileries. On a cru pouvoir conclure de quelques paroles qu'ils ont prononcées, que le Taikoun était décidé à envoyer l'un de ses fils à Paris pour y faire son éducation. Le souverain du Japon attendrait pour cela que le témoignage des ambassadeurs vint lui confirmer les rapports merveilleux des premiers ambassadeurs qui paraissent avoir rencontré à Yeddo une incrédulité générale.

C'est M<sup>r</sup> Bozerian qui sera chargé de soutenir, devant la Cour de cassation, le pourvoi du docteur Couty de Laponnerais. Il se confirme que l'affaire pourra être appelée jeudi.

Cette affaire continuant à préoccuper l'opinion publique, nous croyons devoir reproduire chaque détail qui s'y rapporte. Le bruit courait aujourd'hui au Palais que M<sup>r</sup> Jeanotte Bozerian, avocat choisi par le condamné pour soutenir le pourvoi devant la cour de cassation, en examinant le dossier de la Cour d'assises, avait trouvé un moyen de cassation. M<sup>r</sup> Bozerian doit produire un mémoire à l'appui de ce moyen et le communiquer au conseiller rapporteur. Il paraît donc difficile que la cause soit jugée par la chambre criminelle de la Cour suprême avant le 4 juin.

Pour les articles non signés : P. GODET.

## Nouvelles Diverses.

Le *Moniteur* publie un rapport adressé par M. le ministre de l'instruction publique à l'Empereur.

M. Duruy a eu l'heureuse pensée de rétablir, et, pour mieux dire, d'établir un concours général entre les lycées de province, sur le modèle du concours qui existe depuis plus d'un siècle entre les lycées et collèges de Paris.

Cette institution, déjà tentée, mais inutilement, aux environs de 1837 ou 1838, aura pour effet, sous les yeux et entre les mains de l'administration de M. Duruy, de faire naître chez nos professeurs et chez nos lycéens de province une émulation féconde d'où sortira, nous en avons la confiance, une rénovation de nos études.

— Samedi a été prononcé au Sénat, par M. le vicomte de La Guéronnière, l'éloge de M. Billault.

— Nous lisons dans le *Journal de l'Aisne* : Jeudi dernier, la gendarmerie amenait à Laon un assez singulier convoi; c'étaient deux voitures de bohémiens d'où sortaient des cris de femmes et d'enfants. Ces lamentations avaient excité quelque émotion dans les rues que le cortège traversait. Voici ce que nous avons appris :

Il paraît que des bandes de ces comédiens nomades, dont la présence est un fléau pour nos campagnes, ont manifesté leur présence dans les environs de Reims par des méfaits

qu'il importait de réprimer. Il est question d'émission de fausse monnaie. Nous avons parlé des fâcheux traitements qu'a subis la garde de Bourgogne de la part de certains bohémiens.

Le parquet de Reims s'est préoccupé de ces méfaits, et c'est sur les indications qu'il a données qu'on a arrêté dans les environs de Laon et conduit dans les prisons de cette ville dix-sept bohémiens, hommes, femmes et enfants, tous d'apparence misérable, bien que sur une femme, dont les vêtements étaient en lambeaux, on ait saisi une somme de 150 fr. environ. La marmaille domine dans cette bande. Il paraît que quand on s'est arrêté devant la porte de la prison, des demeures roulantes il descendait des enfants à n'en plus finir.

La portion valide de cette tribu errante et dangereuse aura bientôt à rendre compte de sa conduite depuis le moment où la justice a eu à se plaindre des actes qui lui ont été signalés. On dit qu'elle recherchait vingt-quatre individus; elle n'en a que dix-sept sous la main.

— Dernièrement, raconte l'*Union de la Sarthe*, un repas de noces avait lieu au bourg de C..., dans le canton de Marolles-les-Braults. Un porte-monnaie disparut; l'aubergiste, désireux, pour l'honneur de sa maison, que le porte-monnaie se retrouvât, mais ne voulant compromettre personne, employa l'expédient suivant :

Il fit fermer les portes, et, ayant fait apporter dans la salle du banquet un paillon rempli de son, il convint avec les gens de la noce, que chacun plongerait sa main fermée dans le son, ce qui permit au voleur d'y laisser le porte-monnaie sans se trahir.

La cérémonie commença, tout le monde s'exécuta de bonne grâce, plutôt que de se laisser fouiller, et on retrouva le porte-monnaie dans le son.

## Chronique Locale.

Dimanche, la solennité de la Fête-Dieu a été célébrée avec une pompe inaccoutumée. Le temps était magnifique, toutes les paroisses avaient déployé leurs plus beaux ornements et s'étaient réunies au clergé de St-Pierre pour se rendre à l'église de Nantilly.

Le beau temps avait stimulé le zèle de tous les habitants de la ville : les rues étaient décorées admirablement, couvertes de splendides guirlandes aux formes et aux couleurs les plus variées, et jonchées de fleurs et de verdure.

Comme les années précédentes, le Saint-Sacrement était accompagné des autorités de notre ville : M. le Général, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, l'état-major de l'École et une nombreuse foule de pieux fidèles.

Un détachement de cavalerie, et un piquet d'infanterie escortaient le dais et protégeaient une longue file d'enfants qui portaient les bannières de leurs patrons et de riches brancards.

La musique de l'École a exécuté, pendant la marche du cortège, de magnifiques symphonies. On a surtout remarqué, à la chapelle St-Jean, un cantique chanté sous les voûtes de l'église par un chœur de jeunes filles, dirigé par M<sup>lle</sup> Brick, et accompagné au-dehors par les jeunes artistes de l'École.

Le succès de ce premier jour a excité partout une noble émulation, et on nous promet de tous côtés dans notre ville, pour dimanche prochain, des reposoirs qui rivaliseront tous de bon goût et de fraîcheur.

Le feu s'est déclaré vendredi dernier, sur les 11 heures du matin, au village de la Rue, commune des Ulmes, dans un hangar convert de chaume et contenant des charrettes, du menu bois et autres matériaux. Malgré la promptitude des secours il a été impossible d'arrêter le progrès du feu; le manque d'eau rendait inutiles tous les efforts. Le vent du nord poussait les flammèches, dans la direction du sud, sur une petite maison couverte de bruyères, appartenant aux époux Drugeon. Aussi, à peine le hangar s'était-il affaissé sur lui-même,

qu'une nouvelle colonne de fumée et de flammes s'élevait de la maison Drugeon et présentait déjà un sinistre plus grave que le premier.

Cette petite maison a été entièrement consumée avec tout le mobilier et les denrées qu'elle contenait. Les flammes la dévoraient avec une rapidité effrayante.

Ce double sinistre est dû, paraît-il, à l'imprudence d'un jeune enfant de 7 ans et demi qui a fait brûler une allumette chimique sous le hangar, à côté d'un monceau de paille. Il a même failli être victime; il s'est trouvé subitement entouré de flammes et n'a eu que le temps de se sauver.

Rien n'était assuré.

La clôture de la session du Corps-Législatif n'a précédé que d'un jour la convocation des électeurs pour le renouvellement triennal des membres des conseils généraux. Le décret qui les appelle à se réunir a paru le 29 mai au *Moniteur*. Le scrutin aura lieu les 18 et 19 juin.

La commission d'enquête chargée de se prononcer sur la question de direction du chemin de fer de Laval à la Loire s'est réunie samedi, à Nantes, à la Préfecture, sous la présidence de M. Joseph Simon, député au Corps-Législatif.

Elle a longuement étudié les pièces soumises à son examen, et s'est prononcée, à l'unanimité, pour le tracé de Craon, Château-briand, Nord et Nantes.

M. Thoynet de la Turmelière a été désigné pour faire le rapport.

## VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés que, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi du 3 mai 1841, et, en vue d'arriver à l'expropriation d'une maison située rue Haute-Saint-Pierre, appartenant aux époux Ettigoffer, le plan parcellaire de cette propriété est déposé au secrétariat de la Mairie, où il restera pendant huit jours, à partir du mardi 31 mai jusqu'au mardi 7 juin, de 10 heures du matin à 4 heures du soir, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 28 mai 1864.

Le Maire de Saumur,  
CHEDEAU, adj.

### DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE.

INSPECTION des chevaux et juments livrés par l'Etat à l'agriculture.

Le Préfet de Maine-et-Loire, commandeur de la Légion d'Honneur, prévient les propriétaires et cultivateurs détenteurs de chevaux et juments appartenant à l'Etat, de même que les éleveurs à qui des juments ont été confiées ou vendues, à titre onéreux, pour la reproduction, que l'inspection de ces divers animaux, aura lieu dans le département de Maine-et-Loire, aux époques indiquées par l'itinéraire ci-après.

Ils devront avoir soin, lors de la présentation de leurs animaux, de se munir de leurs procès-verbaux de cession et des cartes de saillie qui leur auront été délivrées.

10 juin, à Saumur, où se rendront les cantons de Gennes et de Montreuil-Bellay.

11 juin, à Vihiers, où se rendra le canton de Chemillé.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Samedi, a été signé à Corfou le protocole de la remise des îles Ioniennes au gouvernement grec par l'Angleterre. Le même jour la garnison grecque y est arrivée.

On sait que les fonctionnaires anglais quitteront le 2 juin les Sept-Iles, sur lesquelles le protectorat britannique a cessé, et où flottera jeudi prochain le drapeau de la Grèce.

Copenhague, le 28. — Les Prussiens continuent dans le Jutland d'arrêter les employés danois. Ils se sont fortifiés dans Aalborg et ont imposé de nouvelles réquisitions.

Toutefois, malgré la joie sans mesure que j'éprouvais en voyant que mes calculs étaient bons, sauf deux erreurs insignifiantes, je n'avais pas de temps à perdre si je voulais les achever avant le délai fixé. Remettant donc à faire ultérieurement des investigations plus amples, je m'attalai de nouveau à mon labeur, devenu si aisé, me semblait-il, depuis que je ne travaiais plus après moi le poids d'incertitudes qui m'avaient écrasé jus-qu'alors. Par surcroît de bonheur, M. Gustave Moraud fut absent une partie du jour; je pus achever de copier les dernières colonnes de chiffres du registre avant la sortie des bureaux.

En rentrant dans ma petite chambre le soir, je me sentais si fier d'avoir amené à bien la plus grande partie de mon travail, que je ne voulais point profiter des onze additions faites par l'auxiliaire inconnu; je m'étais borné à les copier par part pour contrôler mes propres calculs lorsqu'ils seraient faits. J'entendais ne devoir mon triomphe sur M. Moraud et ses acolytes qu'à moi-même. Toutefois cette résolution magnanime pensa me coûter cher. Pendant quelques heures, une sorte d'excitation nerveuse me soutint, et je travaillai assez bien, mais il n'en fut pas ainsi bien longtemps; la nature était épuisée

chez moi; cinq jours de travail et quatre nuits de veille avaient brisé mon corps et appesanti toutes mes facultés; il me fallut faire des efforts inouïs pour venir à bout des quarante-trois additions restantes; les douze dernières surtout me coûtèrent au-delà de ce que je puis dire; je fus obligé, pendant la nuit du dimanche au lundi, de me promener sans cesse pour me tenir éveillé. Enfin, à cinq heures du matin, mon dernier chiffre se trouva écrit. Je me jetai tout habillé sur mon lit et j'aurais sans doute dormi vingt ou trente heures d'une haleine, si, prévoyant cela, je n'avais prié le serrurier, mon hôte, de me réveiller à huit heures et demie.

(La suite au prochain numéro.)

Une réforme déjà réalisée par la compagnie du Nord, vient de l'être aussi par la compagnie d'Orléans; depuis l'ouverture du service d'été, qui a eu lieu le 16, des compartiments de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes ont été réservés pour les dames voyageant seules, dans tous les trains de grand parcours où se trouvent des voitures de ces deux catégories.

La Gazette autrichienne a reçu un télégramme de Londres. Les puissances allemandes ont présenté des propositions formelles. L'Angleterre a proposé sa médiation. Le Danemark n'a formulé aucune réponse ou contre-proposition.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 29 mai.

Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les Concours régionaux. — Un drame en mer (suite). — Les colonies françaises : Tahiti. — Causerie dramatique. — Fêtes à Rome. — Salon de 1864 : La peinture

sur émail. — Gazette du Palais. — Fête maçonnique à Besançon. — Société des Steeple-Chases de France.

Gravures : Funérailles de G. Meyerbeer dans le cimetière israélite de Berlin ; tombeau de la famille Beer. — Bernard de Wullestorf et Urbair, commandant la flotte autrichienne dans la Baltique. — Guerre du Danemark : le général de Gablenz distribuant des médailles aux troupes autrichiennes. — Concours régional de Tours. — Les colonies françaises : Tahiti (5 gravures). — Fêtes à Rome (2 gravures). Salon de 1864 (2 gravures). — Fête maçonnique à Besançon, banquet dans le grand salon du musée. — Rébus.

Marché de Saumur du 28 Mai.

Table with 4 columns: Product, Quantity, Price, and Unit. Includes items like Froment, Seigle, Orge, Avoine, Fèves, Pois blancs, Cire jaune, Huile de noix, Huile de chenevis, Huile de lin, Paille hors barrière, Foin, Luzerne, Graine de trèfle, de luzerne, de colza, de lin, Amandes en coques.

COURS DES VINS (1).

Table with 3 columns: Wine type, Quality, Price. Includes Coteaux de Saumur 1863, Id., (1) Prix du commerce, (2) 2 hect. 30 lit., (3) 2 hect. 20 lit.

Table with 3 columns: Location/Year, Quality, Price. Includes Ordin., env. de Saumur, Saint-Léger et environs, Le Puy-N.-D. et environs, La Vienne, Souzay et environs, Champigny, Varrains, Bourgueil, Restigny, Chinon.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1865, savoir : Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'Echo Saumurois ou le Courrier de Saumur.

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE CHESNEAU ET RAVENEAU.

Un jugement rendu par le tribunal de commerce de Saumur, le 30 mai 1864, déclare closes les opérations de la faillite des sieurs Chesneau et Raveneau, chaudronniers, associés, demeurant aux Grippes, commune du Vaudelnay-Rillé, déclarée par jugement du même tribunal, le 18 mars 1859, et déclare les faillis excusables.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (257)

Tribunal de Commerce de Saumur.

FAILLITE DU COMPTOIR D'ESCOMPTE de Saumur.

Les créanciers de la faillite du Comptoir d'escompte de Saumur (maison de banque Arrault et C<sup>ie</sup>), sont prévenus que par suite d'un ajournement accordé par M. le juge-commissaire de la faillite, la réunion pour le concordat, d'abord fixée au mercredi 1<sup>er</sup> juin 1864, n'aura pas lieu ce jour, et que de nouvelles circulaires du greffier soussigné et de nouvelles insertions aux journaux indiqueront aux créanciers, les lieu, jour et heure qui seront ultérieurement fixés pour cette réunion.

Le greffier du Tribunal, TH. BUSSON. (258)

Etudes de M<sup>rs</sup> LEROUX, notaire à Saumur, et M<sup>rs</sup> CHEDEAU, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE UNE BELLE PROPRIÉTÉ

Située à Saint-Martin-de-la-Place, Près du chemin de fer, au bord de la Loire, Composée de maison d'habitation, servitudes, cours, basse-cour, deux jardins clos de murs, serre, pièce d'eau, orangerie, fleurs et arbustes en pots et en caisses. En face la maison, de l'autre côté de la route, jardin anglais, îles, grand vivier alimenté par la Loire. Le tout contient 1 hectare 66 ares. S'adresser, pour visiter les lieux, à M. BOUTARD, propriétaire, à Saint-Martin-de-la-Place. (259)

Etude de M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE 1<sup>o</sup> UNE MAISON

Rue des Potiers, n<sup>o</sup> 11, 2<sup>o</sup> UN CLOS DE VIGNE, Nommé le Clos-au-Loup, situé au Vau-Langlais, commune de Bagneux, d'une contenance de 88 ares. S'adresser, pour traiter, à M. GODARD, propriétaire, rue des Potiers, ou à M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire.

Etude de M<sup>rs</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE DE MOBILIER DE MATÉRIEL ET DE MARCHANDISES Après décès.

Le jeudi 2 juin 1864, à midi et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>rs</sup> Henri Plé, commissaire-priseur, chez le sieur Villiers, serrurier et marchand, à l'entrée de la rue de la Petite-Douve, à la vente aux enchères de son mobilier et de ses marchandises.

Il sera vendu :

Lits, couettes, matelas, linge, effets, armoire, étaux, enclumes, bignones, soufflet, marteaux, tenailles, clés anglaises, grande quantité d'outils neufs de toute espèce, fiches, charnières, serrures, cadenas, vis, pointes, étrilles, fer et ferrailles. On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE

La première Herbe de la prairie d'Offard. S'adresser, sur les lieux, à M. TOUPELIN DE LA DOILLIÈRE. (261)

Etude de M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Sise à Saumur, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 11.

UNE MAISON

Située à Saumur, quai de Limoges, n<sup>o</sup> 138. S'adresser, pour traiter, à M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (251)

Etude de M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE MAISON ET UN JARDIN Sis à Saumur, quartier des Ponts, rue des Saulais, n<sup>o</sup> 10. S'adresser à M<sup>rs</sup> ALLAIN, propriétaire rue des Payens, ou à M<sup>rs</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (209)

Etude de M<sup>rs</sup> RULLIER, notaire à Doué.

A VENDRE DE GRÉ A GRÉ,

LA FERME DE COSSÉ Appartenant à M. Goisard-Beaumont, Située dans le village de Cossé, commune des Verchers. D'une contenance de 15 hectares environ, et consistant en bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres labourables et prés naturels. Cette ferme, par sa position, est susceptible d'être avantageusement détaillée. S'adresser, pour visiter les lieux, au sieur FERCHAUD-DAVID, qui en est le fermier, et pour traiter, à M<sup>rs</sup> RULLIER, notaire à Doué. (250)

Etude de M<sup>rs</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

A LOUER OU A VENDRE MAGASIN OU REMISE, Ecurie, Grenier, Place de l'Arche-Dorée.

Etude de M<sup>rs</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN, PROPRE AU COMMERCE,

Située à Saumur, à l'angle de la rue de la Petite-Bilange et de la place Saint-Nicolas. Cette maison, appartenant à M<sup>rs</sup> veuve Gauley, qui l'habite, contient en superficie 1031 mètres 12 centimètres. S'adresser audit M<sup>rs</sup> LEROUX. (228)

A VENDRE

POUR CAUSE D'UN PROCHAIN DÉPART, UNE MAISON

AVEC COUR ET JARDIN, Située place de Nantilly, vis-à-vis de l'église,

Composée : au rez-de-chaussée, d'un vestibule, salon, salle à manger, office, cuisine, et serre-bois, le tout de plein-pied. L'escalier au fond du vestibule. Au premier, trois chambres à feu, avec cabinets et antichambres; jolie mansarde et grenier régissant sur le tout. Deux caves voutées sous la maison; dans la cour un hangar et les lieux d'aisances. Deux entrées, une par la cour, l'autre par le jardin. S'adresser à M<sup>rs</sup> veuve HERBAULT, qui occupe ladite maison. (214)

MAISON

ET DEUX JARDINS, A VENDRE PRÉSENTEMENT,

Ayant toutes les servitudes désirables. Situés près Notre-Dame, ou le Jagneau. S'adresser à M. SIMON, marchand de chaussures, rue Saint-Jean, ou à M<sup>rs</sup> LEROUX, notaire. (219)

A VENDRE D'OCCASION,

UN HANGAR Couvert en Ardoises, Ayant 6 mètres de longueur et 2 mètres 17 centimètres de largeur. S'adresser à M. BRINDEAU-BAUDRY.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1864, PORTION DE MAISON AVEC REMISE ET ÉCURIE Place de l'Arche-Dorée. S'adresser à M. DUPAYS, couvreur, près du Champ-de-Foire, ou à M<sup>rs</sup> LEROUX, notaire. (78)

A CEDER,

Pour cause de décès, Un FONDS d'épicerie, mercerie et faïence, à Chouzé-sur-Loire. S'adresser à M. VALÉRY BESNIER-TULASNE. (247)

CHANGEMENT DE DOMICILE.

Le CABINET D'AFFAIRES de M. CORMERY est transféré rue Verte, en face de M. Valère, jardinier, près du Champ-de-Foire. (190)

UN HOMME de 40 ans, muni de bons certificats, demande un emploi soit comme COCHER, soit pour d'autres fonctions. S'adresser au bureau du journal.

BAINS DE MER

DES SABLES-D'OLONNE OUVERTURE DU CASINO Le 1<sup>er</sup> Juillet 1864.

Un JEUNE HOMME sortant du service, dans la cavalerie, où il a été pendant plusieurs années ordonnance d'un officier, ainsi que l'attestent son livret et des certificats de bonne conduite, désire se placer comme valet de chambre ou cocher, professions qu'il avait autrefois exercées. S'adresser chez M. EDOUARD, au Croissant, rue Daillé. (248)

Maladie de la Vigne.

POUDRE ANTI-OÏDIQUE

De A. BAUDRIMONT et H. LE MAT.

Plus active que le soufre, n'exposant pas dans son emploi aux mêmes dangers, et revenant à moitié meilleur marché, elle agit par toutes les températures, fortifie la vigne et améliore la qualité du vin, auquel elle contribue à donner une saveur franche, pure et exempte de tout mauvais goût. Les résultats en sont attestés par plus de 200 propriétaires de la Gironde, parmi lesquels S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux. Agents à Saumur, pour tout le département, MM. SALOMON et BENARD, rue Beaurepaire. (162)

BOURSE DE PARIS.

Table with multiple columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 28 MAI (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 30 MAI (Dernier cours, Hausse, Baisse). Lists various securities like 3 pour cent 1862, Obligations du Trésor, Banque de France, etc.

Saumur, P. GODET, imprimeur.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre. En mairie de Saumur, le